Mardi 29 Février 1848. PRIX : 10 CENTIMES. 1re Année. — N° 4.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JOURNAL QUOTIDIEN.

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Paris.	Dép. et Étranger.
Pour un an..................	24 fr.	30 fr.
Six mois..................	12	15
Trois mois..................	7	8 50

ON S'ABONNE A PARIS,
Rue Bergère, n° 8.

BUREAU DE RÉDACTION,
Rue Saint-Lazare, n° 79.

Paris, 28 Février 1848.

Le bien général, la plus grande somme possible de bonheur pour tous, le soulagement immédiat des classes souffrantes, c'est l'objet de tous les désirs, de tous les vœux, de toutes les préoccupations.

C'est aussi la plus grande garantie de l'ordre. Les hommes ne sont jamais mieux disposés à s'entr'aider que lorsqu'ils ne souffrent pas, ou du moins quand ils ne peuvent accuser personne, et surtout le Gouvernement, de ces souffrances inséparables de l'imperfection humaine.

La Révolution a commencé au cri de *Réforme*. Alors ce mot s'appliquait seulement à une des dispositions de notre constitution. Aujourd'hui c'est encore la *réforme* que l'on veut, mais la réforme dans le fond des choses, dans l'organisation économique du pays.

Le peuple, rendu à toute sa liberté, va se gouverner lui-même. Est-ce à dire qu'il arrivera de plein saut à la réalisation de toutes ses espérances? Ce serait une chimère que d'y compter. Le peuple choisira les mesures qui lui paraîtront les mieux coordonnées à son but. Choisir implique la possibilité de se tromper Mais le grand avantage du Gouvernement de la nation par la nation, c'est qu'elle ne peut s'en prendre qu'à elle-même du résultat de ses erreurs, et qu'elle est toujours en mesure de mettre à profit son expérience. Sa prudence maintenant doit consister à ne pas permettre que les faiseurs de systèmes fassent trop d'expériences sur elle et à ses dépens.

Ainsi que nous l'avons dit, deux systèmes longtemps débattus par les polémistes sont en présence.

L'un aspire à faire le bonheur du peuple par des mesures directes.

Il dit : « Si quelqu'un souffre de quelque manière que ce soit, l'État se chargera de le soulager. Il donnera du pain, des vêtements, du travail, des soins, de l'instruction à tous ceux qui en auront besoin.

Si ce système était possible, il faudrait être un monstre pour ne pas l'embrasser. Si l'État a quelque part, dans la lune, par exemple, une source toujours accessible et inépuisable d'aliments, de vêtements et de remèdes, qui pourrait le blâmer d'y puiser à pleines mains au profit de ceux qui sont pauvres et dénués ?

Mais si l'État ne possède par lui-même et ne produit aucune de ces choses, si elles ne peuvent être créées que par le travail; si tout ce que peut faire l'État c'est de les prendre par l'impôt aux travailleurs qui les ont créées pour les livrer à ceux qui ne les ont pas créées ; si le résultat naturel de cette opération doit être, loin d'augmenter la masse de ces choses, d'en décourager la production ; si sur cette masse réduite l'État en garde forcément une partie pour ses agents ; si ces agents chargés de l'opération sont eux-mêmes soustraits au travail utile ; si, en définitive, ce système, tout séduisant qu'il est au premier abord, doit engendrer beaucoup plus de misères qu'il n'en guérit, alors il est bien permis de concevoir des doutes et de rechercher si le bonheur des masses ne peut pas naître d'un autre procédé.

Celui que nous venons de décrire ne peut évidemment être mis en œuvre que par l'extension indéfinie de l'impôt. A moins de ressembler à ces enfants qui se dépitent de ce qu'on ne leur donne pas la lune à la première réquisition, il faut bien reconnaître que, si nous chargeons l'État de répandre partout l'abondance, il faut lui permettre d'étendre partout l'impôt : il ne peut rien donner qu'il ne l'ait pris.

Or, de grands impôts impliquent toujours de grandes entraves. S'il ne s'agissait de demander à la France que cinq à six cents millions, on peut concevoir, pour les recueillir, un mécanisme financier extrêmement simple. Mais s'il faut lui arracher quinze à dix-huit cent millions, il faut avoir recours à toutes les ruses imaginables de la fiscalité. Il faut l'octroi, l'impôt du sel, l'impôt des boissons, la taxe exorbitante des lettres ; il faut entraver la circulation, grever l'industrie, restreindre le consommateur; il faut une armée de percepteurs; il faut une bureaucratie innombrable ; il faut empiéter sur la liberté des citoyens, et tout cela entraîne les abus, la convoitise des fonctions publiques, la corruption, etc., etc.

On voit que si le système de l'abondance puisée par l'État dans le peuple, pour être par lui répandue sur le peuple, a un côté séduisant, c'est néanmoins aussi une médaille qui a son revers.

Nous sommes convaincus, nous, que ce système est mauvais et qu'il en est un autre pour faire le bien du peuple, ou plutôt pour que le peuple fasse son propre bien : celui-ci consiste à donner à l'État tout ce qu'il faut pour qu'il remplisse bien sa mission essentielle, qui est de garantir la sécurité extérieure et intérieure, le respect des personnes et des propriétés, le libre exercice des facultés, la répression des crimes, délits et fraudes, et après avoir libéralement donné cela, *a garder le reste pour soi*.

Puisque enfin le peuple est appelé à exercer son droit, qui est de choisir entre ces deux systèmes, nous les comparerons souvent devant lui, sous tous leurs aspects politiques, moraux, financiers et économiques.

LES ROIS DOIVENT DÉSARMER.

Si les rois de l'Europe étaient seulement prudents, que feraient-ils ?

L'Angleterre renoncerait spontanément au droit de visite ; elle reconnaîtrait spontanément l'Algérie comme française ; elle n'attendrait pas que ces questions brûlantes fussent soulevées, et licencierait la moitié de sa marine ; elle ferait tourner cette économie au profit du peuple, en dégrevant les droits sur le thé et le vin.

Le roi de Prusse libéraliserait l'informe constitution de son pays, et donnant congé aux deux tiers de son armée, il s'assurerait l'attachement du peuple en le soulageant du poids des taxes et du service militaire.

L'empereur d'Autriche évacuerait en toute hâte la Lombardie et se mettrait en mesure, par la réduction de l'armée, d'accroître la proverbiale patience des Autrichiens.

L'empereur de Russie rendrait la Pologne aux Polonais.

Alors la France, tranquille pour son avenir, s'absorberait dans ses réformes intérieures et laisserait agir la seule influence morale.

Mais les rois de l'Europe croiraient se perdre par cette conduite qui seule peut les sauver.

Ils feront tout le contraire : ils voudront étouffer le libéralisme. Pour cela ils armeront : les peuples armeront aussi. La Lombardie, la Pologne, peut-être la Prusse deviendront le théâtre de la lutte. Cette alternative posée par Napoléon : *l'Europe sera républicaine ou cosaque,* devra se résoudre à coups de canons. La France, malgré son ardent amour pour la paix manifesté par l'unanimité des journaux, mais forcée par son intérêt évident, ne pourra s'empêcher de jeter son épée dans la balance, et..... *les rois périssent ; les peuples ne périssent pas.*

LES CLUBS.

Des clubs se forment en ce moment dans tous les quartiers de Paris. Ces associations politiques sont excellentes et peuvent rendre de grands services à la nation. Nous espérons qu'on bannira des clubs la violence et surtout les personnalités. Point de passions étrangères à ce grand amour de la patrie qui nous anime tous! Sous le règne de la liberté, les citoyens sauront maintenir la liberté de la tribune.

Présentement, les clubs doivent se borner à prêter leur appui au Gouvernement provisoire. La discussion viendra plus tard. Plusieurs problèmes relatifs au travail, au bien-être physique et moral des citoyens préoccupent vivement la République ; que toutes les intelligences s'unissent pour les résoudre ! que les clubs les mettent à l'étude : ce sera la meilleure manière de venir en aide au Gouvernement. Notre réorganisation politique et sociale n'est point encore achevée ; il reste beaucoup à faire. La tête de la République est en ce moment absorbée par le rétablissement des administrations des services publics, de toutes les mesures propres à consolider ce vaste édifice que le peuple a su élever en trois jours. C'est aux clubs qu'il appartient d'alléger cette laborieuse tâche en élaborant les travaux du lendemain. Qu'on le sache bien ! le principe seul ne suffit pas ; il faut l'application complète et détaillée du système républicain : *Liberté, Égalité, Fraternité*. — *Liberté* du travail manuel, intellectuel et commercial ; *Égalité* devant la loi et dans les mœurs; *Fraternité,* c'est-à-dire l'amour du prochain confondu dans l'amour de la patrie.

Voilà quelle doit être la mission des clubs ; nous espérons qu'ils sauront la comprendre et l'accomplir.

LES SOUS-PRÉFECTURES.

Qu'est-ce qu'une sous-préfecture ? Une boîte aux lettres.

Le préfet écrit : Monsieur le sous-préfet, voici une dépêche pour le maire de.... vous la lui adresserez sans retard et m'enverrez la réponse avec votre avis.

Le sous-préfet répond : Monsieur le préfet, j'ai reçu la dépêche pour le maire de.... je vais la lui envoyer sans retard et vous enverrai la réponse avec mon avis.

Pour ce service, il y a dans chaque arrondissement un sous-préfet à 3,000 fr. d'appointements, 3,000 fr. de frais de bureau, un secrétaire, un loyer, etc., etc.

Nous nous trompons : les sous-préfets avaient une mission réelle, celle d'influencer et corrompre les élections.

Combien de jours les sous-préfectures survivront-elles à la Révolution de février ?

En général, on nous trouvera peu empressés à demander des changements de personnes, mais fort ardents à réclamer la suppression des places inutiles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MONT-DE-PIÉTÉ DE PARIS.

Avis. — Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 25 février 1848, a disposé que les objets engagés au Mont-de Piété, depuis le 1er février courant jusques et y compris le 25 février, consistant en linge, vêtements, hardes, etc., dont le prêt ne dépassera pas *dix francs*, seront rendus aux déposants.

En conséquence de ce décret, et à partir du lundi 28, tous les nantissements ci-dessus désignés seront rendus gratuitement, au chef-lieu et à la succursale, aux citoyens porteurs des grandes reconnaissances.

A l'égard des objets engagés chez les commissionnaires contre des avances ne dépassant pas les *dix francs* donnés par le Mont-de-Piété, les reconnaissances seront remises aux déposants franches et quittes des droits des commissionnaires, auxquels il en sera tenu compte ultérieurement, soit par l'Etat, soit par l'administration.

Paris, 27 février 1848.

Le commissaire du Gouvernement provisoire chargé de l'administration du Mont-de-Piété, PÉRIER.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MONT-DE-PIÉTÉ DE PARIS.

Dégagement des prêts de 10 fr. et au-dessous.

Pour faciliter les dégagements, éviter la foule, l'encombrement et la perte du temps du public, l'administration s'empresse de le prévenir que les objets engagés pour 10 fr. depuis le 1er février 1848 jusques et y compris le 25, ne pourront être dégagés que dans l'ordre suivant :

Le 1er mars, de 9 à 2 heures, on remettra ceux engagés le 1er février.

Le 2 mars, on remettra ceux engagés le 2 février.

Le 3 mars, ceux engagés le 3 février, et ainsi de suite jusqu'au 25 mars, jour où l'on remettra les objets engagés le 25 février.

Tous les objets engagés pour 10 fr. qui n'auraient pas été dégagés d'ici au 25 mars, pourront être remis les jours suivants au public, qui sera toujours admis à quelque époque que ce soit, à profiter du bénéfice du dégagement gratuit prescrit par le Gouvernement provisoire du 25 février courant.

Le commissaire du Gouvernement provisoire chargé de l'administration du Mont-de-Piété, PÉRIER.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MONT-DE-PIÉTÉ DE PARIS.

Avis important.

Le public est prévenu que la vente des effets engagés au Mont-de-Piété depuis le 1er décembre 1846, sera suspendue jusques y et compris le dimanche 2 avril 1848.

Le lundi 3, cette vente sera reprise et continuée comme à l'ordinaire dans les trois salles à ce destinées.

Les emprunteurs pourront donc, d'ici au 1er avril inclusivement, retirer les objets engagés et non encore vendus.

L'administration les engage à profiter de ce délai.

Le commissaire du Gouvernement provisoire chargé de l'administration du Mont de-Piété, PÉRIER.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

M. Cormenin est nommé membre du conseil d'État en service ordinaire.

Le ministre provisoire de la justice est chargé de l'exécution du présent.

Les membres du Gouvernement provisoire de la République,
DUPONT (de l'Eure), ARAGO, LAMARTINE, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, LOUIS BLANC, A. MARRAST, Ferdinand FLOCON, ALBERT, ouvrier.

Le ministre provisoire de la justice,
Ad. CRÉMIEUX.

Le Gouvernement provisoire,

Informé que des malfaiteurs se sont portés sur divers points pour y dévaster les propriétés publiques et privées, incendier des ponts, couper les grandes voies de communication si nécessaires à l'approvisionnement de Paris et interrompre la circulation du chemin de fer,

Déclare :

Les propriétés publiques et privées, les ponts, routes, chemins de fer, monuments, sont placés sous la sauvegarde de la République.

Quiconque sera surpris commettant des dégâts sur la voie publique ou des attentats contre les propriétés, détruisant ou coupant les rails des chemins de fer, dégradant les objets d'utilité publique, sera à l'instant même arrêté, poursuivi et puni, conformément aux lois, notamment à la loi sur la police des chemins de fer, avec toute la rigueur que les circonstances autorisent.

Citoyens !

La destruction des propriétés est toujours un acte odieux ; dans les circonstances actuelles, c'est une trahison contre la République. Prêtez donc votre concours vigilant, actif; en vous défendant vous-mêmes, vous défendrez encore l'intérêt sacré de la patrie.

ALBERT, ARAGO, CRÉMIEUX, DUPONT (de l'Eure), FLOCON, GARNIER-PAGÈS, LAMARTINE, LEDRU-ROLLIN, LOUIS BLANC, MARIE, MARRAST.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Aux ouvriers.

Ouvriers !

Par décision en date de ce jour, 28 février 1848, le ministre des travaux publics a ordonné que les travaux en cours d'exécution seraient immédiatement repris.

A partir de mercredi, 1er mars, des travaux importants seront organisés sur divers points.

Tous les travailleurs qui voudront y prendre part devront s'adresser à l'un des maires de Paris, qui recevront leurs demandes et les dirigeront sans retard vers les chantiers.

Ouvriers de Paris !

Vous voulez vivre honorablement par le travail ; tous les efforts du Gouvernement provisoire tendront, soyez-en sûrs, à vous aider à l'accomplissement de cette volonté.

La République a le droit d'attendre, et elle attend du patriotisme de tous ses citoyens, que l'exemple qu'elle donne soit suivi. De cette manière, la somme des travaux sera augmentée.

Que partout donc les travaux reprennent leur activité. Ouvriers ! après la victoire, le travail, c'est encore un bel exemple que vous avez à donner au monde, et vous le donnerez.

Le ministre des travaux publics,
MARIE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Gouvernement provisoire arrête :

Art. 1er. Il sera ordonné d'urgence des ateliers de terrassement :

1° Pour déblayer la tranchée de Clamart et porter les terres dans Paris, à l'effet de préparer une gare de chemin de fer de l'Ouest, entre le souterrain extérieur et le boulevard ;

2° Pour l'exécution de la gare de Paris, chemin de Paris à Chartres ;

3° Pour l'amélioration de la navigation de l'Oise ;

4° Pour le prolongement du chemin de fer de Sceaux à Orsay.

Art. 2. Les ingénieurs chargés de la direction des travaux requerront d'urgence le concours des compagnies du chemin de fer pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

Les membres du Gouvernement provisoire de la République,

DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, MARIE, LEDRU-ROLLIN, CRÉMIEUX, LOUIS BLANC, MARRAST, FLOCON, ALBERT (ouvrier).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

M. Achille Marrast est nommé procureur général près la cour d'appel de Pau.

Le ministre provisoire de la justice est chargé de l'exécution du présent.

Les membres du Gouvernement provisoire de la République,

DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, MARIE, LEDRU-ROLLIN, CRÉMIEUX, LOUIS BLANC, FLOCON, ALBERT.

Le ministre provisoire de la justice,

Ad. CRÉMIEUX.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le ministre des travaux publics,

Vu l'arrêté pris en date d'hier par le Gouvernement provisoire,

Ordonne :

Tous les travaux de bâtiments et édifices publics entrepris aux frais de l'Etat, à l'exception des travaux des forts, seront repris immédiatement.

En conséquence, les entrepreneurs de ces divers travaux sont mis en demeure de réorganiser leurs chantiers.

Des à-compte sur le montant des travaux leur seront délivrés chaque mois en raison du degré d'activité qu'ils auront imprimé à leurs travaux.

Paris, le 27 février 1848. MARIE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le commandement du Louvre est confié au citoyen Servient, de l'école Polytechnique, désigné par ses camarades, sur l'invitation expresse du Gouvernement provisoire.

Paris, le 27 février 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire :

DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, MARIE, LEDRU-ROLLIN, CRÉMIEUX, LOUIS BLANC, Armand MARRAST, FLOCON, ALBERT, ouvrier.

Fait à Paris, le 27 février 1848.

M. le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes a adressé la lettre suivante à MM. les présidents des quatre classes de l'Institut.

Paris, le 26 février 1848.

Monsieur le président,

La loi organique de l'Institut renferme les deux articles suivants :

« Art. 1er. L'Institut national nommera tous les ans, au concours, vingt citoyens, qui seront chargés de voyager et de faire des observations relatives à l'agriculture, tant dans les départements de la République, que dans les pays étrangers.

» Art. 4. L'Institut national nommera, tous les ans, six de ses membres, pour voyager, soit ensemble, soit séparément, pour faire des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines autres que l'agriculture. »

Le Gouvernement monarchique avait laissé tomber en désuétude ces deux articles si essentiels au bien de la nation.

Il entre dans les intentions du Gouvernement de remettre en vigueur, avec les développements que réclame l'Etat actuel de la France, ces vues d'un Gouvernement qui a fondé l'Institut national.

Je vous prie, monsieur le président, de communiquer cette lettre à l'Académie que vous présidez, et de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que je sois saisi d'un plan d'application approprié aux conditions de notre époque.

Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes,

CARNOT.

Circulaires adressées par M. le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes à MM. les recteurs des Académies.

Paris, le 27 février 1848.

Monsieur le recteur, l'intention du Gouvernement provisoire est de consacrer par l'instruction publique l'union touchante qui s'est établie sur les ruines de la monarchie entre le Peuple et l'école Polytechnique.

Il est juste et important au bien public que le recrutement de cette école, qui jusqu'à présent ne s'opérait qu'à des conditions inabordables à la majorité des citoyens, s'étende sur tout le Peuple.

Il est facile de prendre des mesures capables d'assurer ce résultat. Des examens destinés à faire connaître, dès leur enfance, les sujets propres à cette école, auront lieu dans toutes les écoles élémentaires, et les colléges serviront gratuitement à leur préparation aux examens de l'école Polytechnique.

Il m'est nécessaire de connaître exactement quelles ressources l'état actuel de l'enseignement des mathématiques, dans les écoles de tous les degrés de votre ressort, peut offrir à l'exécution de ce dessein, et je vous invite à m'adresser, dans le plus court délai, un rapport détaillé sur la question.

Recevez, Monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre provisoire de l'instruction publique,

CARNOT.

Paris, le 27 février 1848.

Monsieur le recteur, la condition des instituteurs primaires est un des objets principaux de ma sollicitude. Ce sont les membres de la hiérarchie universitaire qui touchent le plus directement à tout le peuple ; c'est à eux que sont confiées les bases de l'éducation nationale.

Il n'importe pas seulement d'élever leur condition par une juste augmentation de leurs appointements ; il faut que la dignité de leur fonction soit rehaussée de toutes manières ; et, dans ce but, je veux que le principe de l'émulation et de la récompense soit introduite parmi eux.

Il faut qu'au lieu de s'en tenir à l'instruction qu'ils ont reçue dans les écoles normales primaires, ils soient constamment sollicités à l'accroître.

Il faut que les progrès qu'il leur sera possible de réaliser dans cette éducation solitaire soient constatés comme ceux qu'ils avaient accomplis dans les écoles où ils se sont formés.

Il faut que ces progrès leur deviennent profitables ainsi qu'à la République.

Rien n'empêche que ceux qui en seront capables ne s'élèvent jusqu'aux plus hautes sommités de notre hiérarchie. Leur sort, quant à l'avancement, ne saurait être inférieur à celui des soldats ; leur mérite a droit aussi de conquérir des grades.

Il suffit de quelques livres de mathématiques, de physique, d'histoire naturelle, d'agriculture, pour que ceux qui ont reçu les dons du génie parviennent par leurs méditations jusque dans les rangs les plus élevés de la science. Mais pour que tous soient animés dans une voie d'émulation si glorieuse, il est nécessaire que des positions intermédiaires leur soient assurées. Elles le seront naturellement par l'extension que doit recevoir dans les écoles primaires supérieures l'enseignement des mathématiques, de la physique, de l'histoire naturelle, de l'agriculture.

Les instituteurs primaires seront donc invités, dans toute l'étendue de la République, à se préparer à servir au recrutement du personnel de ces écoles. Tel est un des compléments de l'établissement des écoles normales primaires. L'intérêt de la République est que les portes de la hiérarchie universitaire soient ouvertes aussi largement que possible devant ces magistrats populaires.

Portez dès à présent, monsieur le recteur, à la connaissance des instituteurs primaires et de l'école normale de votre ressort ces vues du Gouvernement à leur égard.

Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes,

CARNOT.

Paris, le 27 février.

Monsieur le recteur, les règlements relatifs aux écoles normales primaires ont rangé l'agriculture parmi les objets de leur enseignement. Ces règlements ne sont pas encore appliqués dans toutes les écoles. Il entre dans les intentions du Gouvernement qu'ils le soient partout et de la manière la plus sérieuse. Il sera facile de soutenir la théorie par la pratique, en joignant aux expériences qui peuvent se faire dans les jardins des écoles l'observation raisonnée des travaux agricoles des environs.

Le Gouvernement veut, en outre, que les connaissances les plus essentielles à l'agriculture soient étendues autant que possible dans toutes les écoles primaires.

Je signale dès à présent ces deux objets à votre attention, monsieur le recteur, car ils sont compris au nombre des mesures par lesquelles l'instruction publique doit contribuer au développement de l'agriculture, et par conséquent à l'augmentation des éléments de la subsistance publique. Je vous prie de me faire connaître ce qui existe à cet égard dans l'école normale primaire de votre ressort, et ce qui vous semblerait pouvoir être fait dès à présent dans toutes les écoles primaires.

CARNOT.

AVIS AUX OUVRIERS DE LA VILLETTE.

Les citoyens ouvriers sont prévenus qu'ils ne peuvent être organisés comme garde citoyenne pour le service de la commune, qu'autant qu'ils seront porteurs d'un certificat ou livret du citoyen qui les employait.

Le délégué du Gouvernement provisoire chargé de l'organisation,

La Villette, 28 février 1848. Léon GIBERT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Parmi les événements de notre grande révolution, il en est un qui, par son importance, sa singularité et ses circonstances, appelle l'attention et la reconnaissance publiques.

Le citoyen DENGHEN, lieutenant des grenadiers du 2e bataillon de la 1re légion, rue Neuve-Luxembourg, 28, relevé du poste de l'Assomption, en se retirant à la mairie du 1er arrondissement, fut averti que les diamants de la couronne, ainsi que des valeurs considérables, allaient nécessairement tomber, non au pouvoir d'un peuple généreux, mais dans les mains d'hommes qui déshonorent sa noble cause.

Faire un appel aux citoyens de bonne volonté, s'élancer aux Tuileries, poser des gardes partout où le lui permettait le petit nombre de ses camarades et de 25 hommes du peuple qui les accompagnaient, repousser les efforts de gens égarés, étouffer un feu imprudemment allumé, risquer vingt fois sa vie, tout cela ne dura que quelques instants.

Cependant le danger croissait de minute en minute ; il fallait à tout prix sauver le trésor ; mais comment y parvenir à travers une effervescence de plus en plus menaçante ?

Conservant un sang-froid indispensable, le citoyen DENGHEN réclame avec instance un brancard ; on le lui amène ; un hasard heureux permet qu'il soit en tout semblable aux brancards des blessés ; un matelas y est apposé ; les diamants, l'or, l'argent, les billets sont enroulés en forme de victime ; on s'écrie : Honneur au courage malheureux ! chacun se découvre et s'incline ; trois voyages sont faits des Tuileries aux Finances, et la plus grande portion du trésor est sauvée.

Un faux-pas, une indiscrétion, un signe pouvait tout perdre.

Ainsi des valeurs considérables furent conservées à la nation par le courage, le sang-froid et l'ingénieuse adresse du citoyen DENGHEN, des gardes nationaux et des vingt-cinq hommes du peuple dont on a parlé.

Et cependant des étrangers à ces faits, des hommes du lendemain, osent en réclamer les bénéfices.

A chacun ses œuvres ! Nous croyons faire un acte de civisme en rendant à chacun ce qui lui appartient, et en démasquant de faux patriotes.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 25 février 1848.

Le porteur du présent ordre fera transporter au Trésor national les valeurs qui sont déposées au Trésor de la couronne.

Il se fera accompagner dans l'exécution de cet ordre par deux ou trois Elèves de l'Ecole et par un nombre de Gardes nationaux suffisant.

Pour le commandant supérieur,

Le chef d'état-major général provisoire,

A. GUINARD.

GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Paris, le 25 février 1848.

MM. Revin, élève de l'école Polytechnique, et Alary ont mission de prendre des valeurs au Trésor de la couronne et de les verser au Trésor national.

Le chef d'état-major général provisoire,

A. GUINARD.

Pour valoir décharge au lieutenant Denghen, chef du poste de la Couronne.

MM. les officiers de tous grades en congé ou en permission à Paris devront, conformément aux ordres de M. le ministre de la guerre, rejoindre immédiatement leurs corps respectifs, et se présenter à cet effet à l'état-major de la 1re division militaire (bureau du personnel).

MM. Félix Bouvier, Dumon (Alexandre de Montaigu), Charles-Antoine Maurin, ayant usurpé des titres qui ne leur appartenaient pas, et fait insérer dans les journaux une note fausse sur la composition du Gouvernement provisoire, ont été expulsés de l'Hôtel-de-Ville.

Une information a été commencée par le ministre de la justice.

Nouvelles des Départements.

On lit dans *l'Impartial du Nord :*

« Vendredi, la ville de Valenciennes était dans la plus profonde inquiétude ; la poste ne nous avait pas apporté de nouvelles de Paris, et les craintes les plus vives animaient tous les esprits. On connaissait les mesures prises par le ministère, les forces dont il disposait, et chacun tremblait pour cette généreuse population que nous étions, par l'éloignement, condamnés à laisser mourir sous les balles des satellites de Louis-Philippe. Enfin, à six heures du soir, est arrivé un convoi de Paris. En même temps, l'employé du chemin de fer qui dirigeait le convoi apportait la liste du Gouvernement provisoire ; à cette nouvelle, aussi heureuse que peu attendue, toute la population se porta sur la place, et un même cri s'échappa de toutes les bouches : A BAS LOUIS-PHILIPPE ! A BAS GUIZOT ! VIVE LA LIBERTÉ ! VIVE LA RÉPUBLIQUE ! Nous n'essaierons pas de peindre l'enthousiasme qui accueillit ces manifestations ; jamais, et nous le disons à la louange des habitants de Valenciennes, nous n'avons vu plus de vigueur et d'énergie.

» Immédiatement, la municipalité de Valenciennes a été prévenue que ses pouvoirs avaient cessé ; que provisoirement elle eût à donner des ordres pour rassembler la garde nationale, et que le peuple serait consulté sur la composition de la commission municipale provisoire.

» La garde nationale s'étant rassemblée, un poste a été envoyé aussitôt à la station du chemin de fer ; puis un autre poste a été établi à l'Hôtel-de-Ville. »

— Le convoi du chemin de fer, parti de Rouen à huit heures, ce matin, de la gare de la rue Verte (rive droite), est arrivé au Havre à dix heures, comme à l'ordinaire.

Il n'y a donc, sur cette partie de la voie, aucun dégât et aucun dommage. Les bruits répandus en ville sur le bris des *rails* de Malaunay, sur le feu mis à la gare de la rue Verte étaient dénués de tout fondement, ou du moins il y avait confusion dans le rapport des voyageurs arrivés par la voiture de Bolbec.

En effet, c'est le pont de l'île Lacroix, unissant les deux rives de la Seine, dans le faubourg d'Eauplet, qui a été rompu par des malfaiteurs. On assure même qu'ils allaient se porter sur le pont d'Oissel ; mais ils y auront été prévenus par la garde nationale de Rouen, dont le zèle et le dévouement ont été sans bornes. On parlait également d'une tentative d'incendie de la gare de Saint-Sever que la garde nationale avait réprimée avec beaucoup d'indulgence, mais en avertissant les coupables de ne plus y revenir. (*Courrier du Havre.*)

— A Rouen, la nouvelle de la formation du Gouvernement républicain a été accueillie aux cris de *Vive la République !* Le général commandant la division a évacué la place. La garde nationale, forte de six bataillons, bivouaque sur la place de l'Hôtel-de-Ville. L'ordre n'a pas été un seul instant troublé.

— Le 25, la dépêche télégraphique annonçant la proclamation de la République à Paris, a été affichée à deux heures du soir, à Bordeaux, aux cris de *Vive la République !* La garde nationale s'est immédiatement rassemblée.

— A Moulins, les cris de *Vive la République !* ont salué la nouvelle des grands événements de Paris. Les chefs du parti démocratique se sont immédiatement réunis et ont offert leur concours au nouveau Gouvernement. L'ordre n'a pas été un seul instant troublé dans cette ville.

— Au Mans, l'administration municipale a fait afficher une proclamation dont nous reproduisons quelques lignes :

« Encore une fois, la liberté triomphe !

» 89, 1830 et 1848 ! jalons sublimes de la carrière du progrès infini dans laquelle Dieu dirige la France à la tête des nations vers les destinées infaillibles de l'humanité !

» Chers concitoyens, le peuple de Paris va se rallier calme et paisible autour de la liberté après l'avoir sauvée au prix de son sang. Montrez-vous dignes de vos frères de la capitale, et comptez sur l'administration municipale que vous avez adoptée. »

FAITS DIVERS.

Nous recevons un grand nombre de proclamations individuelles et d'hymnes patriotiques qu'il nous est impossible d'insérer. Nous remercions les Citoyens qui ont bien voulu nous les adresser, mais si nous en insérions une, nous serions forcés de les insérer toutes, et la place nous manquerait.

— On lit dans *l'Emancipation* de Bruxelles :

« Le roi Léopold, quoique profondément ému des événements de France, se montre calme et de sang-froid. Il s'occupe, de concert avec ses ministres, des mesures que des circonstances aussi extraordinaires réclament.

» On parle de l'activité que déploie le général Chazal, ministre de la guerre. »

— On lit dans *l'Indépendance belge :*

« Le bruit a circulé dans quelques établissements publics que la famille royale de France était arrivée dans notre ville. Nous pouvons affirmer de la manière la plus positive que ce bruit est entièrement dénué de fondement. Aucun membre de la famille royale n'est arrivé ni à Bruxelles ni à Laeken. »

— Plusieurs milliers d'ouvriers de tous les corps d'état se sont rendus aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville pour demander, avant de rentrer dans les ateliers, une réduction de deux heures sur le travail de la journée.

— Les restes d'Armand Carrel seront, dit-on, transportés du cimetière de Saint-Mandé au Panthéon.

— La fuite de Bou-Maza ne paraît pas sans gravité à certains esprits. Selon eux, la situation nouvelle où se trouve placée la France vis-à-vis de l'Angleterre, et la captivité d'Abd-el-Kader ont éveillé en lui l'espérance de soulever les populations arabes et de les affranchir avec l'aide du gouvernement britannique qui n'a jamais voulu reconnaître notre possession en Afrique. Des mesures habiles et rapides ont été prises par le citoyen délégué à l'administration de la police, et il est plus que probable que l'ex-chef kabyle ne touchera pas du pied le sol où se sont envolés ses rêves africains. Son retour d'ailleurs ne saurait nous effrayer beaucoup ; le bon sens de l'Angleterre et l'énergie républicaine feraient bientôt justice de son imprudente ambition.

— Nous appelons l'attention sur un *projet pour la création, à Paris et dans les principales villes de France, de monts-de-piété gratuits,* par M. Mathieu, ancien manufacturier. Les monts-de-piété ont besoin de réformes comme la plupart des autres institutions qui intéressent les masses, et il est bon que la question soit promptement mise à l'étude.

— Nous ne recevons encore de Londres que les journaux du 25 au soir. Le *Globe* se borne à enregistrer le bulletin suivant, qui lui a été transmis par le télégraphe électrique.

« Il n'est arrivé aujourd'hui ni malle ni messager. Le peuple de Paris est en possession des gares de chemins de fer et des barrières. On a enlevé beaucoup de rails sur les chemins de fer, pour empêcher les troupes d'arriver. Nous savons seulement que beaucoup de personnes ont perdu la vie. Une partie de la troupe de ligne a refusé d'agir. »

Les rédacteurs : FRÉD. BASTIAT, HIPPOLYTE CASTILLE, MOLINARI.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8.